

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 4 septembre 2017
2. Urbanisme :
 - rapport commission urbanisme du 2 octobre 2017
 - travaux de voiries
 - mise aux normes électriques des bâtiments
 - équipement informatique école élémentaire
 - éclairage des salles de classe de l'école élémentaire
3. Salle multifonctions : travaux salle
4. Communauté de Communes du Canton d'Erstein :
 - Groupement de commande pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants de moins de 6 ans, écoles maternelles et élémentaires
5. Motion de l'Association des Maire Ruraux de France
6. Commission culturelle
 - maisons fleuries
 - demandes de subventions
7. Tarif communaux
8. Divers

Secrétaire de séance : Jean-François MAILLOT,

Membres présents : Denis SCHULTZ, Jean-Paul BRUGGER, Anny RIEGEL-SUR, Fabienne TUSSING, Pierre SCHNEIDER, Martine WALTER, Maurice WEIBEL, Jean-François MAILLOT, Laurent REINHOLD.

Membres excusés :

**Nathalie JACQUEMIN, procuration à Fabienne TUSSING,
Amandine FAUVET, procuration à Pierre SCHNEIDER,
Gwendoline HURSTEL, procuration à Jean-Paul BRUGGER,
Bruno KIENNERT, sans procuration,
Luc SCHIMPF, sans procuration,**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Approbation du compte-rendu du 4 septembre 2017

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N°2.

Objet : Urbanisme :

- Rapport de la commission du 2 octobre 2017

Jean-Paul BRUGGER fait lecture à l'assemblée du rapport de la commission d'urbanisme du 2 octobre 2017.

Équipement informatique de l'école élémentaire.

Madame Latt enseignante du CE1-CE2 souhaiterait travailler avec un tableau interactif. Le Maire précise que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a voté un soutien financier pour les équipements informatiques à raison de 650 € par classe pour ce mandat en cours ; le soutien de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ne doit pas dépasser 50 % du montant des dépenses engagées. Un devis de l'Entreprise XLENCE Informatique de Sand a été réceptionné pour un montant de 2 540,00 €/HT soit 3 048,00 €/TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis de l'Entreprise XLENCE Informatique de Sand – ZA Impasse du Moulin, pour un montant de 2 540,00 €/HT soit 3 048,00 €/TTC, autorise le Maire à signer tous les documents y afférents et de demander le fonds de concours à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Salle multifonctions :

Ce point a été traité au point 2 de l'ordre du jour, le Conseil Municipal décide d'annuler ce point.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Communauté de Communes du Canton d'Erstein :

- Groupement de commande pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants de moins de 6 ans, écoles maternelles et élémentaires

Conformément au Plan National Santé Environnement, il incombe aux propriétaires ou exploitants de faire procéder à leurs frais à une surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans, des écoles maternelles et élémentaires avant le 1er janvier 2018. Ce contrôle comprend deux analyses en période d'occupation des établissements (1 en période de chauffe et 1 hors période de chauffe avec un délai minimum de 4 mois entre les deux analyses).

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein propose de réaliser un groupement de commandes pour l'analyse des bâtiments concernés de l'ensemble des communes membres. Les coûts liés aux contrôles des bâtiments communaux seront directement facturés aux communes par le prestataire.

VU la loi portant engagement national pour l'environnement (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement) ;

VU l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et les communes membres concernées pour la surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans, des écoles maternelles et élémentaires ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

D'APPROUVER la participation de la commune de SAND au groupement de commandes pour la surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans, des écoles maternelles et élémentaires ;

D'APPROUVER la convention relative au groupement de commande pour la surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans des écoles maternelles et élémentaires et de désigner dans ce cadre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein comme coordonnateur-mandataire du groupement de commandes ;

D'AUTORISER le Maire à signer cette convention ;

DE DESIGNER Monsieur Jean-Paul BRUGGER comme représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la commune de SAND pour siéger au sein de la commission d'analyse des offres ad hoc et de désigner Madame Anny RIEGEL-SUR comme suppléante.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Motion de l'Association des Maire Ruraux de France

Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Commission culturelle

- maisons fleuries

Pour 2017, la commission propose de primer 20 maison fleuries (dont 3 avec des scores égaux) sur les 40 maisons et 2 balcons notés par le jury pour un budget total de 650 € suivant la répartition ci-dessous :

RESULTATS MAISONS FLEURIES 2017

N°	Moyenne	Prix
BALCONS FLEURIS		
1	9,33	
2	8,83	
MAISONS FLEURIES		
1	17,58	70
2	16,17	60
3	15,17	50
4	14,83	40
5	14,08	40
6	13,67	40
6	13,67	40
7	13,50	40
8	13,42	30
8	13,42	30
9	13,17	30
10	12,75	20
11	12,67	20
12	12,50	20
13	12,25	20
14	11,83	20
15	11,50	20
15	11,50	20
16	11,42	20
17	11,33	20
BUDGET TOTAL		650

**HORS CONCOURS 2017
UNE PLANTE**

Adopté à l'unanimité

- demande de subvention de l'école maternelle

La directrice de l'école maternelle nous demande la prise en charge du trajet aller/retour dans le cadre de leur sortie au musée Würth prévue le 17 novembre 2017, pour un montant de 80,00 €/TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de payer directement aux Autocars SCHNEIDER le montant de 80,00 €/TTC après réception de la facture.

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Tarif communaux

Annule et remplace la délibération du 12 octobre 2016 N°2016/82.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE DE FIXER les tarifs communaux suivants à compter de ce jour :

- Droit de stationnement pour commerçant régulier :	250 €/ le trimestre
- Droit de stationnement pour commerçant occasionnel :	30 €/ la 1/2 journée
- Droit de stationnement pour commerçant occasionnel :	50 €/ la journée
- Concession de cimetière pour une durée de 30 ans pour une tombe simple de 2 mètres	100 €
- Concession de cimetière pour une durée de 15 ans pour une tombe simple de 2 mètres	70 €
- Concession de cimetière pour une durée de 30 ans pour une tombe double de 4 mètres	200 €
- Concession de cimetière pour une durée de 15 ans pour une tombe double de 4 mètres	140 €
- Concession de columbarium case provisoire 1 à 6 mois	50 €
- Concession de columbarium case commune 1 à 5 ans	0 €
- Concession de columbarium 1 case pour 15 ans	500 €
- Concession de columbarium 1 case pour 30 ans	800 €
- Ouverture du columbarium	50 €
- Ouverture du columbarium d'une case provisoire ou commune	50 €
- Inscription Bronze	Facturation par l'entreprise habilitée par la commune
- Jardin du Souvenir droit de dispersion	50 €
- Jardin du Souvenir droit d'enfouissement	50 €
- Location du CPI pour les syndics de propriétaires ou à d'autres organismes privés, la soirée été	40 €
- Location du CPI pour les syndics de propriétaires ou à d'autres organismes privés, la soirée hiver (en raison du chauffage)	60 €
- Frais de main d'œuvre pour le passage de convoi exceptionnel	100 €

Adopté à l'unanimité

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : Divers

- Gratification stagiaire Alexis NICOLAS

Le Maire rappelle que les ouvriers communaux accueillent Monsieur Alexis NICOLAS pour un stage de 4 semaines du 25 septembre au 21 octobre 2017.

Le Maire propose de lui allouer une gratification de **200,00 €.**

Adopté à l'unanimité

- ATIP : avis sur le programme formations des élus,
- Soirée harengs organisée par APP de Sand le 21/10/2017,
- Arti'Sand, musiques du Monde le 29/10/2017,
- Halloween organisée par l'APE de Sand le 31/10/2017,
- Cérémonie du 11 novembre 2017,
- Bourse puériculture, vêtements et jouets organisée par APE de Sand le 12/11/2017,
- Prochain Conseil Municipal des enfants le 18/11/2017 à 10h30,
- Réunion toutes commissions (Fonctionnement salle communale) le 21/11/2017 à 20h00,
- Banque alimentaire le 24/11/2017, dépôt des dons aux horaires d'ouverture de la mairie,
- Diner dansant organisé par FC Sand le 25/11/2017,
- Prochain conseil municipal le 28/11/2017 à 20h,
- Conseil Municipal des enfants le 02/12/2017 à 10h30 (pose des décorations de Noël)

Le conseil municipal est clos à 22h30.

